



Aux employé-e-s de Swissport

Assemblée générale du 23/10/09

Décisions du personnel de Swissport

Lors de l'Assemblée Générale du personnel de Swissport du 23 octobre 2009, les employés ont pris les décisions suivantes :

Propositions de la direction

- Ces propositions ne répondent pas aux attentes du personnel, exprimées dans le cahier des revendications voté en mai 2009.
- Pour obtenir 4 jours de vacances, le personnel qui travaille en horaire irrégulier **perd le paiement de ses pauses** les week-ends et les jours fériés.
- De plus, le personnel **perd le paiement des points HTI** sur ces heures de pause.
- Tous ceux qui font plus de 34 dimanches **et** fériés (il y a 9 jours de fériés par année) **perdent de l'argent**, les autres employés irréguliers n'y gagnent rien ou presque.
- Seul le personnel ne travaillant pas du tout les dimanches serait vraiment gagnant.
- Cette mesure est donc **payée par le personnel irrégulier**.

Par conséquent le personnel décide de :

1. Refuser les propositions de la direction,
2. Voter NON à la consultation organisée par la direction,
3. Maintenir le cahier des revendications de mai 2009.

Actions syndicales

Le personnel se dit prêt à se battre pour l'aboutissement de ses revendications. Il rappelle les **priorités absolues** qui doivent prévaloir à la possibilité d'un accord :

1. Revalorisation des salaires (avec priorité aux bas salaires),
2. Reconnaissance de la pénibilité du travail irrégulier (revalorisation points HTI),
3. Annulation des retenues salariales lors de maladies (- 20% les 3 premiers jours).

Si ces points ne devaient pas être obtenus, le personnel utiliserait alors **tous les moyens de lutte nécessaires**.

CRCT (Chambre des Relations Collectives de Travail)

Sachant que la direction entend saisir la CRCT et que cette mesure empêche l'utilisation des moyens de lutte du personnel, les employés mandatent le SSP pour saisir immédiatement la CRCT, afin de régler la procédure **avant le 31 décembre**, date d'échéance de la CCT.

Conclusions

L'Assemblée Générale du personnel du 23 octobre invite tous les collègues à :

1. Voter NON à la consultation de la direction,
2. Se tenir prêt à SE MOBILISER dès la fin de la CCT (31/12/09).